



FORCALQUIER • LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 et 2023



TABLE DES MATIERES

01 - La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

A. Ses caractéristiques.....	5
B. Ses communes.....	6
C. Son organisation.....	7
D. Ses compétences	9

02- Projets et réalisations 2022 et 2023

A. Fonctions supports.....	11
1. Ressources humaines et mutualisation	
2. Finances et fiscalité	
3. Affaires juridiques et urbanisme	
B. Terre d'entrepreneurs.....	15
1. L'activité économique en quelques chiffres	
2. Mise à disposition du foncier nu et bâti	
3. Soutien aux associations en lien avec le développement économique	
C. Terre de senteurs et saveurs.....	18
1. Relocaliser notre alimentation et privilégier les circuits courts	
2. Conforter le développement de la filière senteur-saveur	
D. Terre de culture.....	22
1. Améliorer notre soutien aux acteurs associatifs	
2. Démocratiser la culture pour la rendre accessible à tous	
E. Terre de liens.....	25
1. Renforcer les services aux populations	
2. Contribuer à l'aménagement du territoire et améliorer l'habitat	
F. Terre de nature.....	31
1. Réduire les déchets et les consommations	
2. Le Service de l'eau	
3. Renforcer la place du sport et des activités de pleine nature	

01

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure



A. Ses caractéristiques

13 communes



Créée en 2002

Appuyée sur les contreforts sud de la montagne de Lure, la communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure (CCPFML) surplombe à l'est le Val de Durance et regarde le Luberon dans ses terminaisons bas-alpines.

Elle bénéficie de connexions facilitées aux pôles urbains d'Aix-en-Provence (à 1 h de la gare TGV), Marseille (à 1h15 de l'aéroport international de Marseille-Provence) et Avignon. Ce territoire est au cœur d'un bassin de population de 4 millions d'habitants.



309,43 km² pour 10 109 habitants
soit une moyenne de 32,6 hab. au km²

52,2 % d'actifs

principalement employés et professions intermédiaires. 2,8 % de la population est agriculteur exploitant



Plus de 10 400 lits touristiques

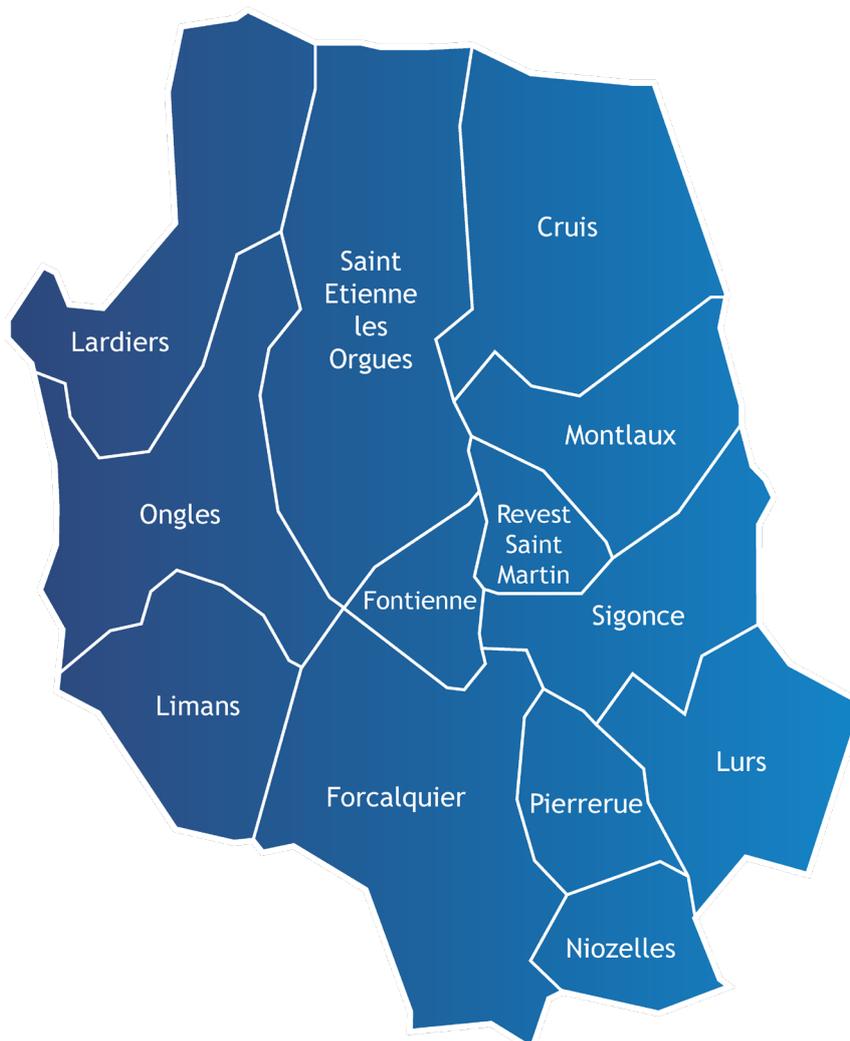
soit 4% des lits en hébergement marchand du département avec une offre en villages de vacance représentant 17% de l'offre départementale

4 801 ménages

dont 1 340 avec des enfants



B. Ses communes



Cruis

Maire : Félix Moroso
647 habitants

Limans

Maire : Céline Mosteiro
391 habitants

Ongles

Maire : Maryse Blanc
376 habitants

Fontienne

Maire : Guy Jauffred
132 habitants

Lardiers

Maire : Robert Usseglio
136 habitants

Pierrerue

Maire : Didier Derupty
519 habitants

Forcalquier

Maire : David Gehant
5 156 habitants

Montlaux

Maire : Camille Feller
201 habitants

Revest-Saint Martin

Maire : Nadine Curnier
88 habitants

Lurs

Maire : Claire Bentosela
391 habitants

Niozelles

Maire : Christophe Lopez
284 habitants

Sigonce

Maire : Christian Chiapella
433 habitants

Saint Etienne les Orgues

Maire : Patricia Paul
1 355 habitants

C. Son organisation

Le 17 juillet 2020 à Saint Etienne les Orgues, le conseil communautaire a élu David Gehant, Maire de Forcalquier, président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ainsi que 5 vices-présidents puis 3 conseillers communautaires délégués.



Le Président David GEHANT

Il fixe les objectifs aux services et est chargé de préparer et de faire exécuter les délibérations votées par le conseil communautaire. Le président prend des décisions dans le cadre des délégations confiées par le conseil communautaire. Il est accompagné par ses vices-présidents et conseillers communautaires délégués.

Les vices-présidents et conseillers communautaires délégués



1^{er} vice-président
Maire de Sigonce
Aménagement
du territoire et
relations avec les
communes



2^{ème} vice-présidente
Maire de
Saint-Étienne-les-Orgues
Culture, patrimoine
et Montagne de Lure



3^{ème} vice-président
Développement
durable,
économique et
numérique



4^{ème} vice-présidente
Maire d'Ongles
Action sociale,
petite enfance
et services aux
populations



5^{ème} vice-président
Maire de Pierrerue
Tourisme, sport
et activités de
pleine nature



Conseillère
communautaire
déléguée aux
ressources humaines



Conseiller
communautaire
délégué aux
finances



Conseiller
communautaire délégué
à l'eau, l'assainissement
et la GEMAPI



Conseillère
communautaire
déléguée à l'animation,
au commerce et à
l'artisanat

Le conseil communautaire

Depuis les élections municipales de 2020, le conseil communautaire de la CCPFML compte 27 conseillers communautaires élus au scrutin direct dans les communes membres, répartis en nombre de sièges ci-après exposés, étant précisé qu'un suppléant est également désigné pour les communes qui ne disposent que d'un seul siège :

Commune	Nb de siège
Forcalquier	13
Saint-Étienne-les-Orgues	3
Cruis	1
Pierrerue	1
Sigonce	1
Lurs	1
Ongles	1
Limans	1
Niozelles	1
Montlaux	1
Fontienne	1
Lardiers	1
Revest-Saint-Martin	1

Forcalquier

David GEHANT
Sandrine LEBRE
Emmanuel LUTHRINGER
Aurélienne ANNEQUIN
Michel DALMASSO
Sylvie SAMBAIN
Michel CHAPUIS
Karima COEURET
Thomas CHERBAKOW
Caroline MASPER
Dominique ROUANET*

* Madame Dominique ROUANET ayant démissionné du conseil communautaire en avril 2023, Madame Odile

CHENEVEZ lui a succédé à partir de cette date

Rémi DUTHOIT
Danièle KLINGLER

Saint Etienne les Orgues

Patricia PAUL
Marc DINI
Philippe VUILQUE

Sigonce

Christian CHIAPELLA
Eric MARCELLO

Pierrerue

Didier DERUPTY
Agnès GUERRINI

Lurs

François PREVOST
Jacqueline LADET

Ongles

Maryse BLANC
Anne-Marie CHABAUD

Cruis

Stéphane DERRIVES
Félix MOROSO

Limans

Céline MOSTEIRO
Antoine DE RUFFRAY

Niozelles

Christophe LOPEZ
Annie ALLIO

Lardiers

Robert USSEGLIO
Alain JOSEPH

Montlaux

Camille FELLER
Nicolas MEZZASALMA

Fontienne

Guy JAUFFRED
Gilbert BOYER

Revest St Martin

Nadine CURNIER
Carine RASPAIL

D. Ses compétences

Les statuts ont fait l'objet de trois modifications successives entre mars et juin 2022 et de modifications afin de répondre aux nouvelles nomenclatures prévues par la loi. Ils ont été entérinés par un arrêté préfectoral en date du 3 mars 2023.

Les nouveaux statuts prévoient les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

dans les conditions fixées à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

COLLECTE ET TRAITEMENT

des déchets des ménages et déchets assimilés.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Compétences optionnelles

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire** ;

Politique du **logement social d'intérêt communautaire** et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

Construction, entretien et fonctionnement **d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Action sociale d'intérêt communautaire ;

Création et gestion de **maisons de services au public** et définition des obligations de service public relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives

AMENAGEMENT RURAL

Entretien des réseaux d'éclairage public existants et à venir hors consommation d'électricité ; mise en œuvre de stratégies de développement local par le portage technique, juridique et financier de programmes type Leader dont le périmètre peut être plus large que celui de la communauté de communes.

ASSAINISSEMENT

Élaboration de schémas directeurs d'assainissement ; contrôle et qualité de l'assainissement non collectif ; gestion du SPANC.

TRANSPORT

Soutien au transport collectif sur le territoire communautaire et aux mobilités douces ; gestion des transports scolaires vers les écoles maternelles, primaires et collège, en partenariat avec le conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

INCENDIE ET SECOURS

Versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

POLITIQUE CULTURELLE ET ANIMATION SPORTIVE

Création d'événements culturels et sportifs d'initiative communautaire ; développement d'une animation culturelle et sportive en relation avec les acteurs du territoire et recherche de partenariats ; le caractère intercommunal de l'événement est affirmé lorsque la nature, les retombées et le public concernent deux communes au moins ; soutien technique, matériel et financier à l'École de musique intercommunale, soutien technique, matériel et/ou financier aux associations culturelles et sportives œuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique culturelle et sportive définie par la communauté.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La communauté de communes est susceptible d'apporter un soutien matériel et/ou financier aux associations et organismes œuvrant dans les domaines de compétences de l'EPCI sur son territoire.

Compétences ajoutées en 2022

RESTAURATION COLLECTIVE

Création d'une cuisine centrale communautaire

La troisième modification statutaire est le changement du siège social suite au déménagement des services.

SANTÉ

Création d'une structure d'accueil médical et paramédical communautaire

02

Projets et réalisations

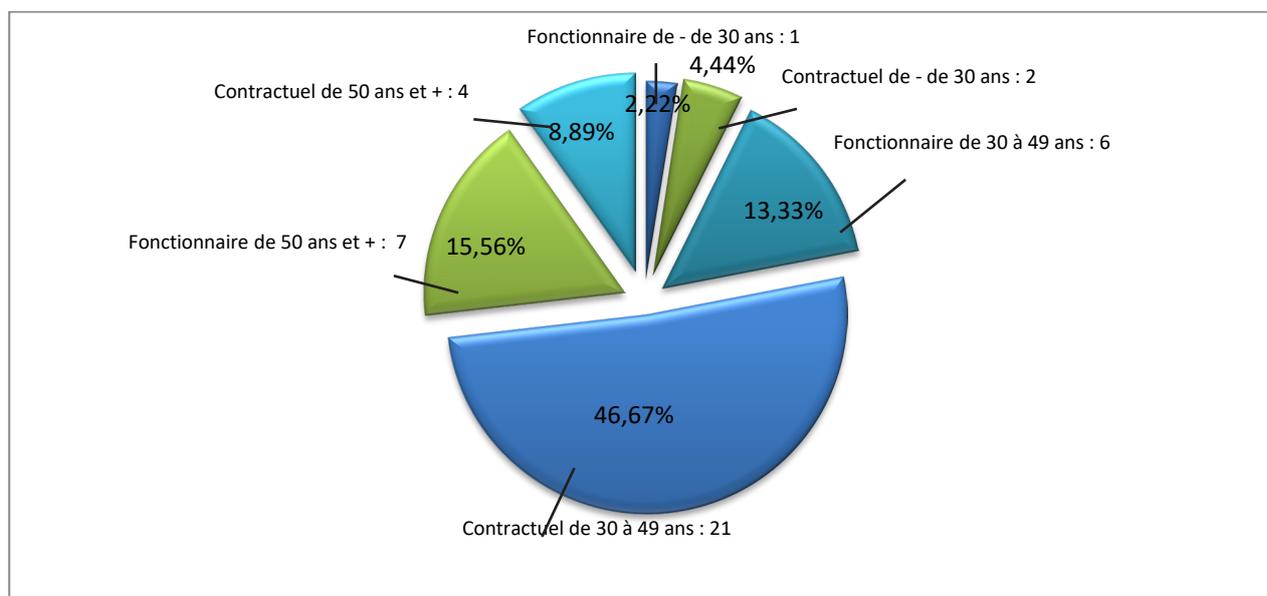
A. Fonctions supports

1. Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, la collectivité comptait 50 agents (45,63 équivalent temps plein), répartis comme suit :

	catégories						Total	
	A		B		C			
	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP
Titulaires	5	5	3	2,37	8	7,31	16	14,68
contractuels sur emploi permanent	5	4,51	8	7,3	9	7,54	22	19,35
Non permanents (saisonniers)					2	2	2	2,00
Non permanents (remplaçants et accroissement)					9	8,60	9	8,60
Non permanents (collaborateur cabinet)					1	1,00	1	1,00

Pyramide moyenne des âges en 2022



Formation

En 2022, 11 agents ont suivi des formations dans le cadre de la formation continue

Social : posture de l'accueillant LAEP : 1 agent

Economie – territoire - juridique : expropriation : 4 agents

Technique : FCO transport de marchandises : 2 agents

Loi de finances : 1 agent

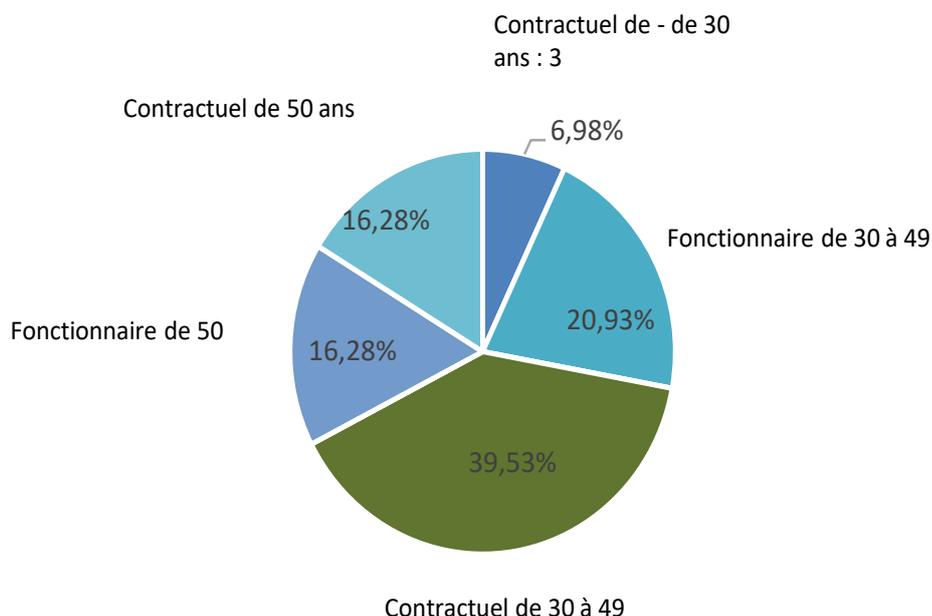
Taxe d'aménagement: 2 agents

Fonds européens : préparation programmation 2022 – 2027 : 1 agent

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait 43 agents (38,04 équivalent temps plein), répartis comme suit :

	catégories							
	A		B		C		Total	
	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP
Titulaires	6	5,6	3	2,37	10	9,11	19	17,08
contractuels sur emploi permanent	4	3,91	7	6,3	9	6,95	20	17,16
Apprenti							1	1
Non permanents (remplaçants et accrosissement)					2	1,80	2	1,80
Non permanents (collaborateur cabinet)					1	1	1	1

Pyramide moyenne des âges en 2023



Formation

En 2023, 11 agents ont suivi des formations dans le cadre de la formation continue.

Social :

- Service RPE : 1 agent

Lieu d'information et d'orientation des assistants maternels – Formation CNFPT
Emotion au cœur du processus de création et de médiation de l'album jeunesse
Le kamishibai, œuvre littéraire et outil de médiation – hors CNFPT – journée organisée par le CD

- Service LAEP : 1 agent

Développer sa capacité d'écoute – formation hors CNFPT

Technique :

FCO transport de marchandises – hors CNFPT – 1 agent
CACES GRUE avec télécommande – hors CNFPT – 3 agents

Administratif : 1 agent

Notions fondamentales et langage droit administratif – formation CNFPT
Rédaction et contrôle des actes administratifs – formation CNFPT

Prévention : 1 agent

Colloque des assistants de prévention - formation CNFPT
Management : 1 agent
Mobilisation et cohésion d'équipe – formation CNFPT

Ressources humaines : 1 agent

Impacts de la réforme des retraites – formation CNFPT
Gestion des situations d'inaptitudes et de reclassement – formation CNFPT

Taxe de séjour : 1 agent

Obligations déclaratives des hébergements – formation hors CNFPT

2. Finances et fiscalité

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire a tenu son débat d'orientations budgétaires pour les exercices 2022 et 2023 au cours desquels a été présenté le rapport d'orientations budgétaires.

Le conseil communautaire a procédé au vote des différentes opérations budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité en début d'exercice, à savoir :

- approbation de l'affectation des résultats
- vote des différents taux d'imposition qui sont restés inchangés
- approbation du budget primitif de l'exercice 2022 et 2023 (budget principal et budgets annexes),

Le conseil communautaire a décidé de maintenir les mêmes taux de fiscalité que ceux votés précédemment, à savoir :

- CFE : taux à 33,97 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises,
- TH : taux de 6,11 % applicable à la base fiscale de la taxe d'habitation revenant à la CCPFML,
- TFNB : taux de 2,66 % applicable à la base fiscale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCPFML,
- TFB : taux de 3,95 % applicable à la base fiscale de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCPFML.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, auparavant nul a été fixé à 3,95 % lors du conseil communautaire du 31 juillet 2020.

3. Affaires juridiques et urbanisme

a) Affaires juridiques et commande publique

L'année 2022 est la première année complète mutualisée du service puisque les missions pour la communauté de communes et ses treize communes n'ont démarré qu'en août 2021.

Les missions du service consistent à être garant du bon respect des normes juridiques, tout domaine confondu, à veiller aux intérêts des deux collectivités et à repérer les risques juridiques. Tous les projets des deux collectivités, en amont et en aval, doivent faire l'objet d'une analyse et de conseils juridiques par le service juridique.

Il apporte, en outre, son soutien et son aide au service urbanisme sur les contentieux en cours dans ce domaine.

Enfin, concernant la commande publique, les missions principales du service sont les suivantes :

- Accompagnement et conseils à la définition des besoins, le choix des procédures, l'évaluation des risques,
- Conception des contrats publics et des dossiers de consultation (préparation, passation, exécution).
- Gestion administrative et financière des marchés publics et des délégations de services publics.
- Veille juridique et prospective.
- Réalisation de tableaux de bord de suivi.
- Gestion du courrier et des archives du service.

L'année 2023 a été témoin du départ, en fin d'année, de la responsable des affaires juridiques et de la commande publique.

b) Urbanisme

Composé de quatre agents, le service urbanisme apporte son soutien aux communes dans différents domaines.

Conseils aux communes dans le cadre de :

- Leurs projets d'aménagement
- Leurs dossiers contentieux en urbanisme
- L'évolution de leur document d'urbanisme
- Les procédures de péril

Le service urbanisme reçoit et conseille les administrés des communes du territoire dans le cadre de leur projet de construction.

Le service SIG a accompagné toutes les communes dans leur mission « adressage ». Le SIG a intégré l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire communautaire et l'outil a été déployé dans chaque commune dont les agents ont été formés par le responsable du service.

Le SIG est régulièrement mis à jour au fil des transmissions de nouveaux plans (plans de réseaux, plans de recollement).

En 2023, après une année pleine d'exercice pour le service Administration du droits des sols, nous pouvons dresser le bilan suivant :

Nature de l'autorisation	Nb dossier traité FORCAL.	Nb dossier traité SIGONCE	Nb dossier traité CRUIS	Nb dossier traité FONTIENNE	Nb dossier traité LARDIERS	Nb dossier traité LIMANS	Nb dossier traité LURS	Nb dossier traité MONTLAUX	Nb dossier traité NIOZELLES	Nb dossier traité ONGLES	Nb dossier traité PIERRERUE	Nb dossier traité REVEST
PCMI et PCMI M	19	8	3	7	1	0	1	0	0	1	4	1
PC	18	0	0	0	0	2	1	1	1	2	2	0
PA et PAM	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
DP	143	26	24	6	7	6	25	2	7	11	21	1
PD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cub	1	1	4	0	0	0	0	2	1	0	3	0
CUa	54	8	7	3	4	7	6	3	4	6	9	1
Prorogation-Transfert-Retrait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	238	43	39	16	12	15	33	8	13	20	40	3

B. Terre d'entrepreneurs

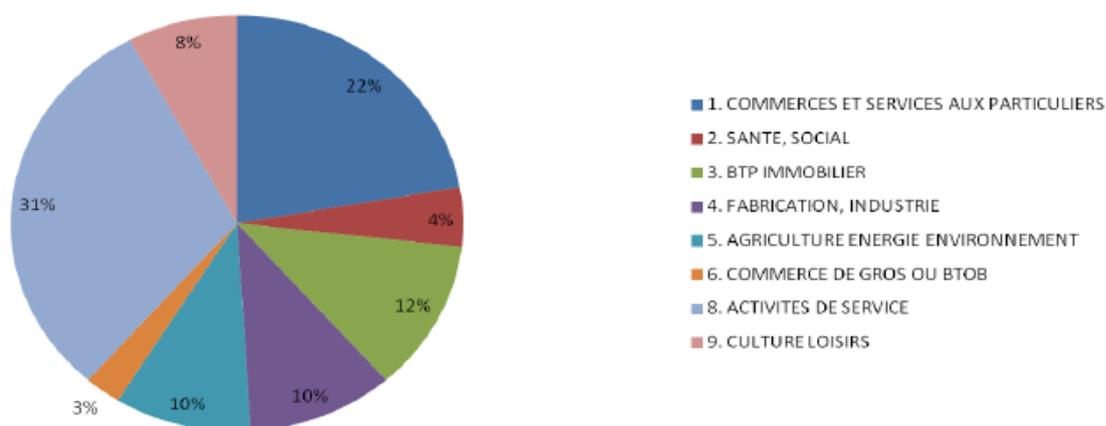
1. L'activité économique en quelques chiffres

Nombre d'établissements créés en 2022 : 153

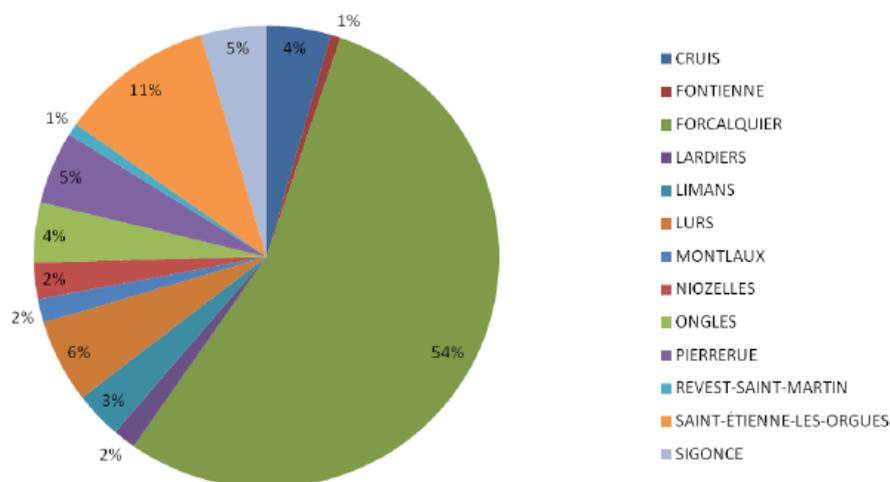
Nombre d'établissement total en 2022 : 1885

Nombre d'établissements disparu en 2022 : 118

Création d'activités 2022 par domaine d'activité



Répartition des établissements par communes 2022



2. Mise à disposition de foncier nu et bâti

Aménagement économique et immobilier d'entreprises

Plus aucun lot disponible à la vente au sein de la ZAC des Chalus II.

En vue de poursuivre la seconde tranche de son extension, engagement de la collectivité a été pris pour lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

L'offre privée existante

Depuis août 2022, l'entreprise Bati concept 04 loue dans le nouveau bâtiment "914" des espaces privatifs à la location pour une surface de 112 m² au total (5 bureaux) plus une salle de réunion de 43m². Au 31/12/2022 un bureau a été loué à l'entreprise "June & Jane" - créatrice de petits objets en bois.

L'hôtel d'entreprises la Maison des Métiers du Livre

3 nouveaux locataires et un seul départ. Installation notamment de la Boutique de Gestion 04 - association d'accompagnement à la création d'entreprise - de la couveuse Cosens - association de test d'activité - de l'association Alpes de lumière.

42 entités économiques sont présentes sur le bâtiment, dont 19 activités au sein de l'espace de co-working.

Projet Atelier relais Boulangerie Cumpanis

Les travaux qui ont démarré fin août 2021 se sont poursuivis tout au long de l'année 2022.

La société Semeur de provencea intégré le bâtiment en janvier 2023.

3. Soutien aux associations en lien avec le développement économique

Le montant alloué a augmenté de 41.6 % en 2022 pour s'élever à 23 325 € et 25 625 € en 2023 ; il vise à soutenir et/ou adhérer à Rising Sud, à l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, à Initiative Alpes Provence ainsi qu'à soutenir des manifestations telles que les événements "De ferme en ferme" ou la "Foire à l'herboristerie".

Comité Régional de la F.F.C Paca – Course cycliste Tour Région Sud Paca junior

Le comité régional FFC PACA pilote l'ensemble des 6 manches du Tour Région Sud Paca juniors. Chaque département organise une épreuve accueillant jusqu'à 180 coureurs juniors de 17/18 ans. Le départ et l'arrivée ont eu lieu sur la commune de Saint-Etienne-Les-Orgues, en passant par les communes de Lardiers, Sigonce, Fontienne, Montlaux et Ongles. Plus de 80 bénévoles se sont mobilisés pour l'organisation de cette course cycliste

La roue d'or Sisteronaise - Le Tour des Alpes de Haute Provence

Cette course cycliste s'est déroulée sur 2 jours en 3 étapes ; elle a réuni plus de 150 coureurs. L'étape sur notre territoire a eu lieu au départ de St Etienne les Orgues avec une arrivée prévue sur Forcalquier, soit 104 km traversant Fontienne, Lardiers, et Ongles.

Outdoor Events In Provence - Trail de Haute Provence

Outdoor Events In Provence a pour objet d'organiser et coordonner des manifestations sportives visant notamment à promouvoir les activités de pleine nature.

Depuis 2021, l'association Outdoor Events propose 3 évènements sur le territoire ; elle a pour objectif de professionnaliser son organisation et de toucher un public plus large :

- La 9ème édition du Trail de Haute Provence s'est déroulée du 27 au 29 mai. Cet événement rassemble plus de 3 500 coureurs, ce qui contribue à accroître l'activité touristique et économique du territoire. Ainsi, 8 courses sont proposées pour tous les niveaux avec 7 courses au départ de Forcalquier et le marathon au départ de Lardiers. 2 courses en marche nordique pour toucher un public plus large, et 4 courses permettent de gagner des points de classement à l'ITRA (organisation internationale de classement des coureurs de trail). Cette année une course de nuit de 160 km est passée par le site de Vière à Ongles.
- La 3ème édition THP running le 1er octobre avec un départ de Saint-Etienne-les-Orgues et une arrivée à la station de Lure.
- La 2ème THP Winter le 18 décembre : course sur neige ou hors neige au départ de la station de Lure. Pour ce faire, l'association a sollicité un soutien à la communauté de communes à hauteur de 17 000 €. Le budget est multiplié par deux en raison de la présence d'un village spécifique pendant 3 jours pour le THP et pour le développement des 2 évènements running et Winter.

VLP – Soutien aux actions

Vélo Loisir Provence assure la maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire " Pays de Forcalquier à Vélo" qui traverse 9 communes de la communauté de communes. Elle oeuvre aussi en faveur de la pratique loisir du vélo en assurant la promotion du réseau constitué.

Une convention triennale d'un montant de 3 500 € pour la première année puis 4 000 € pour les années suivantes a été établie visant à mener les actions suivantes :

- Réflexion sur la création des itinéraires, leur entretien et leur amélioration en collaboration étroite avec les parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon et les conseils départementaux. (Mise en place et veille du référentiel « Accueil Vélo », assurer la qualité des services liés au tourisme à vélo, aide aux prestataires touristiques).
- La communication et la promotion du réseau et des itinéraires (brochures annuelles, dépliants par itinéraire, via les sites web et réseaux sociaux).
- La réflexion sur le développement des aménagements, des équipements et infrastructures (Animation de l'itinéraire « Forcalquier-Lure à vélo » et de l'itinéraire « Autour du Luberon »).
- Expertise et veille sur l'évolution des pratiques (le vélo au quotidien).



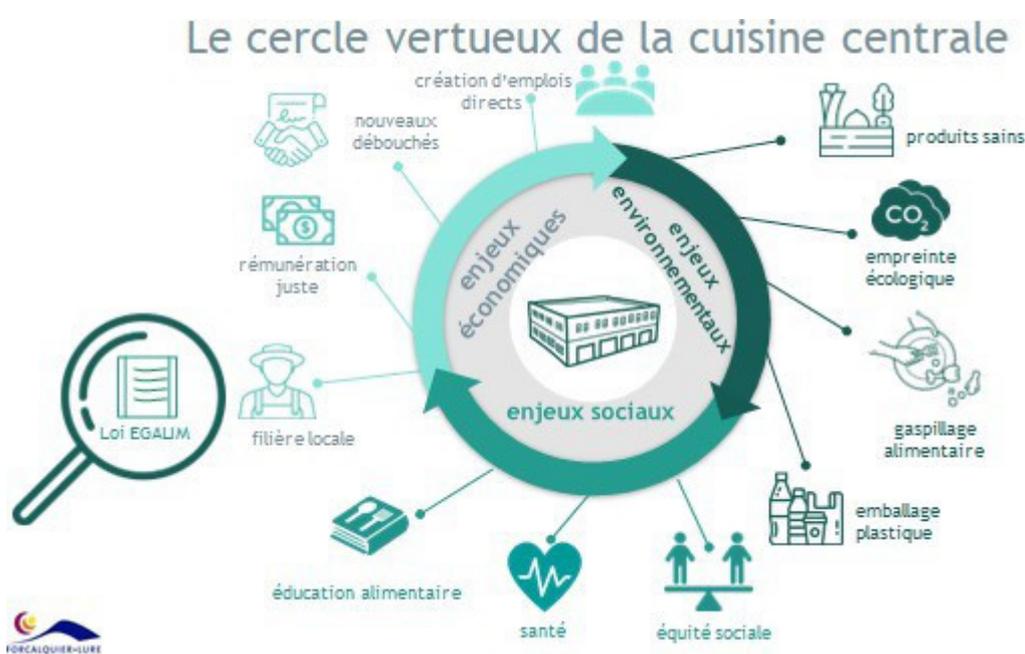
C. Terre des senteurs et saveurs

1. Relocaliser notre alimentation et privilégier les circuits courts

La Communauté de communes est activement engagée dans une réflexion autour de l'alimentation saine et durable afin d'améliorer le service de restauration collective sur le territoire.

Pour atteindre cet objectif, elle souhaite porter le projet de création d'une cuisine centrale visant à garantir des repas de qualité, accessibles pour tous et préparés à partir de produits locaux.

Ce projet vient répondre à des enjeux de développement durable :



1.1 Atelier hors les murs : une réflexion sur l'approvisionnement en denrées locales de la future cuisine centrale

Février 2022 : Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la communauté de communes en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon a accueilli sur Forcalquier un atelier Hors les Murs composé d'une équipe universitaire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et d'Industries Alimentaires. Pendant plus d'un mois les étudiants ont travaillé sur les dynamiques et les enjeux du territoire en matière d'alimentation durable. Une rencontre avec les producteurs locaux a permis d'identifier les capacités d'approvisionnement de la future cuisine centrale communautaire.

Ce travail a mis en évidence le potentiel nourricier du territoire dans un rayon de 45 km autour de Forcalquier et cela se traduit par une diversité des exploitations et des productions.

1. 2 Enquête sur l'alimentation durable auprès des familles

Mai 2022 : La Communauté de communes a souhaité poursuivre le partenariat avec les étudiants de l'ENSAIA en leur confiant l'encadrement d'une enquête sur l'alimentation durable auprès des familles. L'objectif étant de connaître le niveau de satisfaction du service de restauration scolaire actuel et la perception des familles sur l'alimentation durable.

Quelques chiffres :

Période d'enquête : mai 2022 Durée : 1 mois

Cible : 11 établissements scolaires, 765 questionnaires distribués aux familles 373 questionnaires complétés et retournés soit un taux de participation de 48,7%.

Les résultats de l'enquête font l'objet d'un rapport. Celui-ci a été mis en ligne sur le site Internet de la Communauté de communes.

1.3 Lancement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage

En mai 2022, la Communauté de communes a lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un service de restauration collective et la création d'une cuisine centrale.

Contenu de la mission :

Tranche ferme : Etude d'opportunité et de faisabilité Tranche optionnelle 1 : Programme fonctionnel et technique

Tranche optionnelle 2 : Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre Démarrage de la mission : septembre 2022

Durée de la mission : 13 mois

Dans la première phase relative à l'opportunité, un travail de diagnostic a été conduit sur le territoire. En décembre 2022, un questionnaire a été envoyé dans chacune des communes membres pour collecter des données sur le fonctionnement et le coût de la restauration scolaire.

En février 2023, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a produit un premier livrable sur la phase 1 et 2 après ce travail de concertation et d'enquête.

Ce document ne répondant manifestement pas à la demande initiale formulée par la communauté de communes, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'AMO conduisant à terme à une dénonciation. La communauté de communes a donc repris en interne en fin d'année 2023 la gestion de l'étude.

1.4 La communauté de communes : membre active d'Un Plus Bio

La communauté de communes est adhérente de l'association Un Plus Bio. Un Plus Bio est une association qui, depuis près de 20 ans, interroge l'évolution des approches et des métiers de la restauration collective, avec pour finalité le renforcement du bio et du local dans les assiettes.

Depuis 2013, Un Plus Bio anime le Club des Territoires : un réseau de collectivités membres de l'association engagées dans des démarches et projets alimentaires durables. Membre de ce réseau depuis 2021, la communauté de communes peut ainsi :

- bénéficier d'informations et de publications ciblées sur l'alimentation et la restauration collective,
- participer aux échanges et au partage d'expertises entre territoires sur des problématiques communes autour de l'alimentation,
- participer aux travaux menés aux échelles nationales et régionales pour la promotion d'une restauration collective de qualité, respectueuse de la santé des hommes et de l'environnement.

2. Conforter le développement de la filière senteurs saveurs

La filière senteurs saveurs représente l'une des activités majeures de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Cette filière bénéficie d'une identité solidement assise depuis des générations. Depuis les colporteurs et marchands droguistes du 18e siècle, le territoire a vu s'installer au fil des années de nombreux acteurs autour des plantes et de leur transformation, mais également de l'alimentation durable.

Le fort ancrage agricole de la filière a contribué à conforter son développement économique avec de belles réussites entrepreneuriales telles Les Distilleries de Provence, Eden Ecosystem, Z Chocolat ou Laboratoires BEA.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure souhaite soutenir encore davantage le développement de sa filière identitaire en mettant en place un pôle d'attractivité économique dynamique autour du sujet des senteurs et saveurs.

Les objectifs principaux de ce projet sont de faire de Forcalquier une terre d'accueil reconnue pour les entreprises (et plus particulièrement dans le secteur des senteurs saveurs), de renforcer l'accompagnement des entrepreneurs, de créer de l'emploi et d'animer la filière afin de l'ancrer encore davantage dans le territoire.

Le bâtiment dit le « Grand Carré », situé au centre de Forcalquier, a été identifié pour l'installation du pôle d'attractivité senteurs saveurs. Il aura pour vocation de mettre en lumière l'ensemble des structures constituant cet écosystème fertile.

Il sera occupé par une cellule d'accompagnement économique des porteurs de projets, une pépinière d'entreprises, un espace événementiel dédié aux senteurs saveurs ouvert ponctuellement au grand public et une herboristerie.

Une étude préalable de faisabilité a été confiée au cabinet Alimentation Générale afin de configurer les grandes lignes et les usages de ce pôle, ses articulations avec les divers occupants du Couvent des Cordeliers et plus largement les maillages envisageables au sein du territoire (cuisine centrale, hôtel d'entreprises, candidature à la Diète méditerranéenne, tourisme...).

A la suite de cette étude, beaucoup d'acteurs de la filière, consultés lors des tables rondes ou de rendez-vous en face à face, ont manifesté leur volonté de s'investir afin de créer une nouvelle dynamique autour de ce sujet fédérateur. Les entreprises existantes soutiennent à l'unanimité la volonté de redynamiser le secteur à travers la création de ce pôle d'attractivité.

Les grandes lignes du projet

- Sous la bannière du dispositif « Fabrique de territoire » porté par le groupement associatif Initiative Alpes Provence, il est prévu de mettre en place une cellule d'accompagnement des porteurs de projets, adossée à une pépinière d'entreprises qui aura pour vocation de faire grandir les entrepreneurs et de les aider à s'installer sur notre territoire. Cela permettra ainsi de soutenir les entrepreneurs depuis l'incubation, jusqu'à l'installation, en passant par la formation. Le programme prévoit la mise en place de permanences des acteurs du développement économique du territoire.
- Une « herboristerie » verra le jour au rez-de-chaussée du Grand Carré, elle constituera un élément fort de l'identité senteurs saveurs du territoire.

- Au rez-de-jardin, un espace événementiel et lieu d'échanges autour des saveurs et des senteurs sera ouvert ponctuellement aux habitants du territoire. Il bénéficiera d'une programmation à l'année et fera l'objet d'une réflexion et d'une construction collective.

Ce qui a été réalisé

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme Leader (février 2022).
- Consultation des acteurs senteurs saveurs du territoire sous la forme de tables rondes et de rendez-vous (janvier 2022-juin 2022).
- Étude de faisabilité, financée dans le cadre d'un projet Leader, qui a confirmé le bien-fondé du projet (mars-juillet 2022).
- Mise en place d'un bureau de représentation de la « Fabrique de territoire » tenu par Initiative Alpes Provence afin de commencer à animer le lieu (décembre 2022).
- Prestation en scénographie et design thinking, financée dans le cadre d'un projet Leader (octobre 2022- janvier 2023).
- Travail sur la programmation et la gouvernance du lieu.
- Fixation du programme de travaux et du rétro planning (livraison prévue juin 2024).



D. Terre de culture

1. Poursuivre notre soutien aux acteurs associatifs

La Communauté de communes soutient un large éventail d'associations qui programment des actions sur le territoire afin de faire vivre l'offre culturelle tout au long de l'année.

En 2022, la communauté de communes a apporté son soutien à 18 associations pour un montant total de 67 500 € et 68 200 € en 2023 pour 18 associations.

En matière d'éveil et d'apprentissage artistique, la Communauté de communes a confié à l'Ecole Intercommunale d'Apprentissage Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure les missions de formations et de sensibilisation auprès d'adultes et d'enfants dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Consciente du déploiement des activités de l'EIEA sur le territoire et de son impact sur la structuration de l'offre culturelle, la Communauté de communes a apporté un soutien financier à l'association à hauteur de 60 500 € pour l'année 2022 et 2023 soit une augmentation de la subvention annuelle de 33 % par rapport à 2021.

L' EIEA en quelques chiffres :

- 4 pôles : musique, danse, théâtre, arts plastiques
- 23 enseignants
- 51 disciplines
- 472 adhérents

2. Démocratiser la culture pour la rendre accessible à tous

Activités et animations à la médiathèque :

Le réseau de lecture publique intercommunal est constitué de la médiathèque de Forcalquier et de 6 bibliothèques de villages. La lecture publique est en accès libre et gratuite sur le territoire intercommunal. Le réseau des 7 bibliothèques ouvre ses portes 43H par semaine dont 20H à la médiathèque de Forcalquier.

Depuis mai 2022, le réseau de lecture publique a déployé son nouveau service à la personne avec l'itinérance d'un bibliobus, unique en région PACA, desservant les communes de l'intercommunalité non dotées d'une bibliothèque.

(Niozelles, Pierrerue, Cruis, Fontienne, Montlaux et Revest St Martin).

Il dessert une fois par mois chaque village et chaque école. Cela représente 6H hebdomadaires supplémentaires de service public.

Depuis octobre 2022, le bibliobus dessert mensuellement l'école maternelle Fontauris ainsi que l'école ouverte.

L'activité du RLP en chiffres :

L'équipe salariée compte 3 bibliothécaires dont la responsable et 1 référent numérique arrivé au mois d'avril 2022. Elle est basée à la médiathèque de Forcalquier, tête de réseau. Elle gère la médiathèque, le bibliobus, le fonctionnement du réseau et les bénévoles, le logiciel, la navette hebdomadaire des livres dans le réseau, les animations, les accueils de classes et la bibliothéconomie, l'achat et le traitement des documents, le désherbage, les récolements, le logiciel et son portail ainsi que le partenariat avec la Médiathèque départementale.

L'équipe bénévole constituée d'une vingtaine de personnes gère seule les ouvertures au public, les accueils de classes et animations s'il y a et avec l'équipe salariée, leurs demandes d'acquisitions, le catalogage des documents, les préparations de la navette, leurs demandes de changements de fonds à la médiathèque départementale.

Le Réseau de Lecture Publique compte à son actif 3 357 usagers dont 2 546 inscrits à Forcalquier et 38 inscrits au bibliobus (depuis mai) en 2022 et 3 785 usagers dont 2 898 inscrits à la médiathèque de Forcalquier en 2023.

En 2022, il y a eu 519 nouvelles inscriptions dont 417 à Forcalquier et 38 au bibliobus et 428 nouvelles inscriptions en 2023.

Nombre d'inscrits dans le réseau de lecture publique par année :

USAGERS du RLP	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	1051	1873	2348	2838	3357	3785

Le nombre d'emprunts de documents sur l'année représente **63 294 prêts** dont 55 061 à la médiathèque de Forcalquier et 1539 au bibliobus en 2022 et 69 080 prêts dont 60 397 à la médiathèque de Forcalquier et 1 454 au bibliobus en 2023.

En 2022

Lieu d'emprunt :	Nombre :
Médiathèque de Forcalquier	55061
Bibliothèque de St-Etienne-les-Orgues	3625
Bibliobus	1539
Bibliothèque Sigonce	1010
Bibliothèque Lurs	802
Bibliothèque Ongles	443
Bibliothèque Lardiers	435
Bibliothèque Limans	379
TOTAL	63 294

En 2023

Lieu d'emprunt :	Nombre :
Médiathèque de Forcalquier	60 397
Bibliothèque de St-Etienne-les-Orgues	2977
Bibliobus	1454
Bibliothèque Sigonce	1283
Bibliothèque Lurs	888
Bibliothèque Ongles	818
Bibliothèque Lardiers	667
Bibliothèque Limans	596
TOTAL	69 080

Le système de navette fonctionne bien dans le réseau. Les lecteurs utilisent de plus en plus les réservations ce qui fait tourner les fonds sur les 8 sites via la navette. 3 495 réservations ont été faites et traitées sur l'année dont 2 207 sur Forcalquier et 162 au bibliobus.

Réservation : Exemple :	Total
Médiathèque de Forcalquier	2207
Bibliothèque de St-Etienne-les-Orgues	372
Bibliothèque Lurs	236
Bibliothèque Sigonce	220
Bibliobus	162
Bibliothèque Limans	115
Bibliothèque Ongles	97
Bibliothèque Lardiers	86

42 000 documents multi-supports sont empruntables dans le réseau de lecture (fonds propre + prêts de la Médiathèque départementale 04).

Les animations du Réseau de Lecture Publique

Les écoles :

Toutes les bibliothèques du réseau dont le village a une école accueillent les classes. La médiathèque de Forcalquier a accueilli 56 classes des 3 écoles en 2022, ainsi que la crèche, le CAS et l'IME la Simonette et 77 classes des 3 écoles en 2023 ainsi que la crèche et le CAS.

Les animations in situ :

35 animations ont eu lieu en 2022 et 42 animations en 2023 à la médiathèque de Forcalquier. Elles ont touché 620 personnes (environ 320 adultes et 300 enfants).

- Heures du conte (2 par mois) en partenariat avec l'association Croq'livres (via le contrat territoire lecture)
- Festival BD (BD concert dessiné, atelier dessiné et rencontre auteur)
- 6 venues d'auteurs,
- Ateliers pour enfants et adultes (lecture, écriture, dessin)
- 10 tournois de jeux vidéo et atelier stop motion
- 3 foires aux dons
- 7 expositions
- 4 Projections film documentaire (dans le cadre du mois du film doc national à Lurs, Forcalquier et Saint-Etienne-les-Orgues)
- 11 spectacles (conteurs, BD concert, spectacle)
- Participation à Festi'loups
- Participation au festival du livre jeunesse de Croq'livres

E. Terre de liens

1. Renforcer les services aux populations

Maison France Services

La Maison France services/MSAP a fonctionné normalement au cours de l'année 2022. Les contraintes sanitaires ont été levées. Les usagers ont repris leurs habitudes.

Les partenaires ont pu assurer leurs permanences dans de bonnes conditions et répondre aux besoins des usagers.

La fréquentation annuelle de nos services et permanences a donc progressé pour passer de 7181 accueils en 2021 à 8134 accueils en 2022, soit une progression de 953 accueils sur une année (+13,2%). Nous n'avons pas encore atteint les chiffres de fréquentation des années précédentes mais depuis deux ans nous progressons.

Le nombre de services rendus est quant à lui passé de 10904 en 2021 à 11736 en 2022 et 12 800 en 2023.

Nous sommes sur un taux d'environ 1.44 service par contact. Cela veut dire que lorsque les usagers sont dans nos locaux, ils bénéficient souvent de plusieurs services.

Nous continuons les efforts pour offrir une bonne qualité d'accueil et fournir toujours plus d'aide afin de répondre aux besoins des usagers et aux exigences du cadre institutionnel et du projet politique en matière de services publics administratifs.

Nos missions :

Notre espace informatique/numérique a fonctionné et a été accessible toute l'année. Cependant, notre mission de lutte contre les problèmes d'accès et les difficultés d'utilisation du numérique a pu être menée à bien et nous avons pu assurer de nombreux accueils et accompagnements.

Les demandes concernant les titres sécurisés (pré-demandes passeport/CNI, demandes de cession/achat de véhicule, demandes de permis de conduire) ont été assurées dans de bonnes conditions avec parfois le besoin de suppléer l'absence de l'agent employé en Service Civique à la Sous-préfecture de Forcalquier ce qui a occasionné l'accueil d'un public provenant de zones résidentielles proches de Manosque et de ses environs.

Nos accompagnements à l'emploi évoluent très positivement en étroite collaboration avec le Pôle emploi, la Mission locale, des entreprises locales et des agences intérimaires. Cependant, il y a un manque de candidats dans certains domaines d'activité. Cela reste un problème crucial au niveau national.

Les services rendus pour accéder aux droits sociaux et aux prestations et qui nous ont vu solliciter la CAF, la CPAM, la MSA ont aussi progressé, sans atteindre les niveaux avant Covid ils restent tout de même élevés.

Nous sommes toujours davantage sollicités pour les démarches de retraites avec 681 accueils en 2022 et 838 accueils en 2023.

Notre pôle juridique composé de 6 organismes assure des permanences dans nos locaux.

Les agents de la MSAP ont continué à assurer les fonctions d'écrivains publics pour aider les usagers dans leurs démarches, la résolution de problèmes ou de difficultés avec différents organismes publics : 507 services rendus pour 474 l'année précédente (+7%) et 585 en 2023.

Les démarches concernant la fiscalité/amendes/contraventions restent élevées et mobilisent constamment les agents de notre service. Une attention toute particulière est accordée à ces démarches en raison de la difficulté pour les personnes de les réaliser en toute autonomie et afin que les situations ne s'aggravent pas

Les accompagnements du projet Sud Labs 2022 réalisés dans le cadre de l'utilisation des services numériques de l'emploi ont permis d'accueillir 256 personnes d'octobre 2021 à septembre 2022. Ils ont induit des services dans le domaine des titres sécurisés mais aussi des demandes de revenus de remplacement absolument nécessaires afin que les usagers puissent continuer à chercher un emploi dans de bonnes conditions. Cette action a pris fin en 2023.

L'itinérance

L'itinérance des services de la Maison France Services/MSAP a débuté au mois d'octobre 2021. Elle se déploie sur toutes les communes du territoire intercommunal, 12 au total. Elle se déroule dans les locaux des mairies une demi-journée par mois avec un temps de pause durant le mois d'août. À cette occasion, des échanges réguliers sont établis avec les secrétaires des mairies et souvent les élus des communes concernées. Cela permet d'appréhender les besoins de la population, les enjeux en termes d'accès aux services publics et de recherche d'emploi mais aussi de prendre la mesure de certains besoins pour ces communes situées en zones rurales éloignées des centres bourgs et ou administratifs.

434 entretiens ont été réalisés en 2023 soit une augmentation de 30% par rapport à 2022.

Relais Petite Enfance

Le relais petite enfance (RPE) est un service qui a été créé en 2019.

Ses missions sont principalement les suivantes :

- La tenue d'une permanence administrative destinée aux assistants maternels et aux familles cherchant un mode d'accueil de leurs enfants/employant des assistants maternels ;
- L'organisation et l'animation d'ateliers collectifs accueillant les assistants maternels et les enfants dont ils s'occupent ;
- La formation/information des assistants maternels ;
- Le partenariat avec le réseau petite enfance.

Le RPE a aussi pour mission la promotion du métier d'assistants maternels et l'organisation d'événements impliquant les familles.

Sur le territoire, environ 31 personnes disposent de leur agrément PMI pour exercer cette profession, mais seules 23 personnes l'ont réellement exercé tout au long de l'année en 2022 et 19 en 2023.

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP a officiellement ouvert ses portes le 14 mars 2022.

Il est un lieu de jeux, d'écoute, de rencontres et de prévention proposé aux familles du territoire avec la mise en place d'un service itinérant pour répondre aux besoins de tous, et pallier à un problème de mobilité pour certains d'entre eux.

Accueil de tous les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent, l'accès est libre, anonyme, sans inscription et gratuit.

Le LAEP propose 4 accueils par semaine.

- Lundi matin 9h30 / 11h30 à Sigonce
- Lundi après-midi 14h / 16h à Forcalquier
- Mardi matin 9h / 11h St Etienne les Orgues
- Mercredi matin 9h / 11h à Forcalquier

Le Lieu d'Accueil travaille en partenariat avec plusieurs institutions, 11 accueillantes à ce jour :

- Le Centre Médico-Social : 1 personne de la PMI intervient deux fois par mois.
- Le Centre Social La Cordelière : 4 personnes intervenaient de mars à juillet, à tour de rôle : soit 1 accueil par semaine ; puis désormais 2 personnes interviennent toujours à tour de rôle : soit 1 fois par quinzaine.
- La mairie de St Etienne les Orgues : 1 personne du service enfance jeunesse effectue 1 accueil par mois.
- L'EAJE Step by Step : 2 personnes intervenaient au sein du LAEP, elles venaient 1 fois par mois à tour de rôle mais elles ont cessé les accueils à compter du mois de juillet car il était trop difficile pour elles de se détacher de la crèche : manque de personnel lors de leurs absences. Des conventions ont été signées pour l'intervention de ces professionnelles.

4 personnes ayant des statuts d'auto-entrepreneurs sont rémunérées tous les mois (sur facture) et 2 personnes qui interviennent en tant que bénévoles.

Les réunions de coordination ont lieu tous les deux mois.

Les supervisions) sont obligatoires à hauteur de 8h / an pour chacune d'entre nous.

Les séances de supervision sont bénéfiques à l'équipe et permettent de poser nos problématiques et d'avoir des échanges sur nos pratiques professionnelles.

Formation :

L'ensemble de l'équipe a participé à une formation avant l'ouverture du LAEP en mars 2022. Cette formation a été animée par un organisme spécialisé auprès des LAEP : « le Furet ».

GAL Haute Provence Luberon - LEADER

L'année 2022 a marqué un véritable tournant dans la vie du GAL Haute Provence Luberon. Une année transitoire entre la programmation 2014-2022 et la génération 2023-2027, rythmée par nombre d'actions d'animation.

Le chevauchement entre les deux programmes a nécessité une coordination importante, avec la mise en œuvre d'une phase évaluative et l'organisation d'un événement majeur durant l'été : Le Forum LEADER du GAL Haute Provence Luberon.

Evaluation

Compte tenu de la prolongation de la programmation, une seconde évaluation à mi-parcours a été menée. Outre l'analyse AFOM, elle a permis de mettre l'accent sur de nombreuses interrogations de nos divers interlocuteurs notamment sur la lourdeur administrative imposée par LEADER et sur les possibilités de simplification du circuit de gestion.

Communication

Depuis la précédente programmation, le GAL Haute-Provence Luberon met en œuvre une stratégie de communication axée sur une pédagogie de mobilisation et sur la visibilité de l'Europe en région.

En 2022, les actions déployées impliquent tout particulièrement une présence très active sur les réseaux sociaux et des relations presse régulières pour partager l'actualité du GAL, parler et faire parler de l'Europe et de LEADER, et mettre en lumière les projets soutenus et leurs porteurs.

Un travail collectif entre les GALs de la Région SUD s'est organisé dès avril avec un prestataire externe, le but étant d'élaborer une véritable stratégie de communication entre des Groupes d'Action Locale du territoire régional.

● Forum

En vue de la préparation de la candidature du GAL pour la programmation LEADER 2023-2027, l'équipe technique a organisé un Forum les 16 et 17 juin 2022. Il a été l'occasion de proposer un grand atelier collectif portant sur les problématiques territoriales de développement de notre espace LEADER. Deux cents personnes étaient présentes au cours des deux journées organisées, dont une centaine de participants pour l'atelier de concertation. Élus, entrepreneurs, représentants des institutions locales et associations, habitants, mais également représentants des multiples secteurs d'activités en Haute-Provence Luberon, ont répondu présents et se sont prêtés avec enthousiasme à l'exercice d'intelligence collective proposé.

La concertation avait pour objectif d'imaginer collectivement l'avenir du territoire tout en ayant pris connaissance des attendus et des schémas directeurs, européens, régionaux et locaux (départements, charte du PNRL, etc.).



Les participants ont été amenés à se questionner sur les évolutions et la transition en milieu rural après avoir assisté à la retentissante conférence de Valérie Jousseau intitulée « On envisage le monde comme on envisage la vie ».

Les participants à l'atelier (animé selon la méthode World Café) se sont questionnés sur les trajectoires désirables et envisagées à l'horizon de 2035. L'idée étant de se projeter sur l'impact que pourrait avoir le programme LEADER à long terme pour le territoire.

- **Candidature Programmation 2023-2027**

En mai 2022, l'autorité de gestion a présenté l'appel à Manifestation d'Intérêt de la programmation LEADER 2023-2027 et cela a permis d'enclencher les premiers travaux autour de notre candidature. Des précisions ont été apportées lors de la journée du Réseau Rural à Manosque du 23 juin 2022.

S'en sont alors suivies diverses journées de formation, d'appui méthodologique, dispensées par le Réseau Rural en juillet, ainsi que des journées d'accompagnement thématique en septembre. Les travaux de concertation entamés lors du Forum du GAL se sont poursuivis en août et septembre avec la tenue de comités de pilotage et d'un atelier de design verbal à Saint Martin de Castillon

La candidature LEADER du GAL Haute-Provence a finalement été remise le 30 septembre 2022. Elle a d'ores et déjà franchi une première étape importante. Les premiers retours du comité technique de la Région Sud ont été très positifs. La candidature est recevable et l'équipe du GAL a travaillé à la parfaire selon les indications et demandes de précisions du comité en vue de son dépôt définitif le 30 décembre 2022.

Haute-Provence Luberon est un GAL couvrant l'un des plus larges périmètres de la Région, une réserve naturelle de projets LEADER, foisonnante d'innovations rurales. La dotation demandée est en cohérence avec l'ampleur des besoins diagnostiqués, la stratégie impulsée, le potentiel d'initiatives.

2. Contribuer à l'aménagement du territoire et améliorer l'habitat

La ville de Forcalquier a été labélisée au programme "Petites villes de demain" le 15 novembre 2020. Afin de bénéficier à l'ensemble du territoire, il est porté par la communauté de communes qui a effectué le recrutement d'une chargée de mission.

Ce programme, instauré pour six ans, vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre.

A ce titre, cinq axes prioritaires ont été identifiés :

1. Habitat,
2. Commerce et développement économique,
3. Transport et mobilité,
4. Équipements et services,
5. Patrimoine et culture.

PETITES VILLES DE DEMAIN



OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Objectif : requalification de l'habitat et de l'offre de logements aux besoins de la population.

Coût total du projet : 60 000 € TTC

Partenaires : ANAH (29292€), Banque des Territoires (14 646€), CCPFML (14 646€)



ATELIER HORS LES MURS

Objectif : bénéficier du regard croisé de deux disciplines universitaires, l'une en architecture (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) et l'autre en agronomie (Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industries Alimentaires) sur des sujets et sites à enjeux afin d'obtenir des préconisations.

Coût total du projet : 32 110 € (transport, hébergement, publication des équipes universitaires).

Partenaires : PNR Luberon (2000€), CCPFML (5000€), ENSAIA (8800€), ENSA (2500€), Fédération des Parcs naturels régionaux (1000€), Etat (12850€)



OFFRE SHOP'IN pour revitaliser le commerce

Objectif : diagnostic sur l'état de santé du commerce de proximité, connaître les attentes des consommateurs et des commerçants (notamment vis-à-vis du numérique), actualiser nos données.

Coût total du projet : 30 000 €

Partenaires : pris en charge à 100% par la Banque des Territoires

Centre de soins non programmés

Face à la pénurie de médecins, CCPFML s'engage dans la lutte contre le désert médical qui touche particulièrement le territoire (classé Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS). Le projet porte sur la création d'une structure médicale et paramédicale permettant d'assurer une continuité en termes de soins sur notre territoire rural [Centre de Soins Non Programmés] sur le territoire ouvert 7 jours sur 7 de 10h à 22h, en dehors des ouvertures habituelles d'un cabinet médical. La présence d'un médecin et d'une infirmière tous les jours permet d'assurer une permanence. A l'étage, un ensemble de bureaux sera mis à disposition des professionnels de santé.

En juin 2023, l'URPS ML PACA (Union Régionale des Professionnels de Santé, Médecins Libéraux) accompagnait l'équipe des professionnels de santé dans la formalisation d'un projet de santé territorial.

Ce qui a été réalisé :

- 22 septembre 2022 : délibération du conseil municipal (Forcalquier) pour la cession du terrain
- 13 octobre 2022 : délibération conseil communautaire pour l'acquisition foncière.
- 23 novembre 2022 : lancement du marché de Maîtrise d'œuvre
- 3 mai 2023 : Dépôt du Permis de Construire
- fin juin-début juillet 2023 : notification marché de travaux
- 29 juin 2023 : signature devant Notaire (acquisition)



F. Terre de nature

1. Réduire les déchets et les consommations

Afin d'optimiser ses collectes de déchets, la communauté de communes souhaite procéder au déploiement de la collecte verticale sur l'ensemble de son territoire, par la dotation de points d'apport volontaire (PAV) équipés de colonnes pour la collecte des flux de déchets suivants :

- Ordures ménagères résiduelles ;
- Emballages ménagers recyclables ;
- Papiers ;
- Verre ;
- Cartons bruns.

Ce changement de mode de collecte implique la suppression de l'ensemble des bacs de collecte à ordures ménagères et emballages en porte à porte sur la totalité du territoire. Ils se substitueront à des points d'apport volontaire qui seront implantés de manière à desservir un ensemble d'habitations, une rue, un lotissement, un quartier, ou une zone.

Chaque PAV sera équipé des colonnes spécifiques pour le dépôt des flux de déchets précités.

La communauté de communes mise sur cette stratégie de collecte afin de répondre à trois objectifs principaux :

Réduire les coûts de collecte :

La mise en place de PAV va permettre de diviser par 8 le nombre de points de collecte. De plus, ces PAV seront implantés à proximité des axes principaux de desserte. Par conséquent, notre territoire étant rural, cela va permettre de réduire considérablement les distances parcourues, les temps de transfert entre les points de collecte ainsi que les temps de collecte propre.

Réduire l'empreinte carbone :

Le dimensionnement de la conteneurisation en colonne est basé sur une réduction des fréquences de collecte par l'augmentation des volumes de stockage. Additionné aux réductions des temps de collecte et des kilométrages parcourus, la communauté de communes œuvre donc en faveur d'une diminution de son empreinte carbone.

Augmenter les performances de tri :

En proposant un contenant spécifique pour chacun des 5 flux de déchets sur un même point de collecte, l'utilisateur pourra, en un seul déplacement, déposer l'ensemble de ses déchets et donc être incité au tri.

La mise en œuvre de ce projet se fera en deux phases :

Phase 1 – année 2022 : Equipement des communes de Cruis, Fontienne, Lardières, Limans, Lurs, Montlaux, Niozelles, Ongles, Pierrerie, Revest Saint Martin, Saint Etienne les Orgues, Sigonce ;

Phase 2 – année 2023 : Forcalquier.

OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

Objectifs :

- Rationaliser les collectes
 - Augmenter les performances de tri
 - Réduire les quantités de déchets ultimes
 - Maîtriser les coûts
- Création de points d'apports volontaires



Phase 1 : En 2022, 1,9M€ d'investissement dont 1,5M€ de subventions

PLAN DE FINANCEMENT				
Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Acquisition matériel de pré-collecte	1 181 570 €	Etat	600 000 €	31,56%
		Région Sud	630 000 €	33,14%
Génie civil	429 400 €	Département	250 000 €	13,15%
Acquisition matériel de collecte	290 000 €	CITEO	10 000 €	0,53%
		Autofinancement	410 970 €	21,62%
TOTAL	1 900 970 €		1 900 970 €	100,00%

Etat du parc de conteneur et fréquences de collecte

Communes	Nb habitants 2021 (INSEE)	Nb logements	Nb points de collecte	Nombre de bacs à ordures ménagères	Litres par habitant	Nb logements / Pt de collecte	Nb habitants / Pt de collecte
Cruis	647	488	29	63	64	17	22
Fontienne	130	101	15	19	80	7	9
Forcalquier	5103	2974	305	474	59	10	17
Lardiers	129	130	13	20	99	10	10
Limans	379	250	15	36	63	17	25
Lurs	392	328	50	81	120	7	8
Montlaux	197	152	16	21	64	10	12
Niozelles	277	206	18	35	78	11	15
Ongles	381	304	21	45	76	14	18
Pierrerue	505	360	35	45	54	10	14
R. S. M.	86	79	7	15	115	11	12
S. E. O.	1330	991	68	132	63	15	20
Signonce	439	319	30	55	77	11	15
TOTAL	9 995	6682	622	1 041	66	11	16

Ne sont pas pris en compte dans ce tableau le conteneur des campings ou centre de vacances.

Communes	Fréquence de passage par semaine		
	Zone	Eté	Hiver
Cruis	Centre	3	2
	Extérieur	2	1
	Ecart		1
Fontienne		2	1
Forcalquier	Centre		6
	Extérieur		2
	Ecart		1
Lardiers		2	1
Limans		3	2
Lurs	Centre	3	2
	Extérieur	2	1
	Ecart		1
Montlaux			2
Niozelles			2
Ongles	Centre	3	2
	Extérieur	2	1
	Ecart		1
Pierrerue			2
R.S.M.		2	1
S.E.O.	Centre	3	2
	Extérieur	2	1
	Ecart		1
Signonce		3	2

Les déchèteries

La communauté de communes dispose de deux déchèteries intercommunales sur son territoire :

- Une sur la commune de Saint Etienne les Orgues pour le bassin d'habitat Nord du territoire ;
- Une sur la commune de Forcalquier pour le bassin d'habitat Sud du territoire.

Les déchèteries sont équipées de quais ; 8 quais pour la déchèterie de St Etienne les Orgues et 10 quais pour celle de Forcalquier, où sont positionnées des bennes 30 m3 pour le dépôt des déchets suivants :

- Tout venant ;
- Bois ;
- Déchets d'équipement d'ameublement;
- Plastiques ;
- Ferraille ;
- Déchets inertes ;
- Cartons ;
- Végétaux.

Seule la déchèterie de Saint Etienne les Orgues est équipée d'une benne pour les végétaux. A forcalquier, ils sont réceptionnés sur une plate forme.

Les horaires d'ouvertures sont les suivantes :

Jours	Déchèterie			
	Saint Etienne les Orgues		Forcalquier	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Dimanche et Lundi	<i>Fermé</i>		<i>Fermé</i>	
Mardi au samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00

Les tonnages collectés

Catégories de déchets	Tonnages collectés en 2020	Tonnages collectés en 2021	Tonnages collectés en 2022	Tonnages collectés en 2023	Evolution de 2022 à 2023	
					En tonnes	En %
Ordures ménagères	2 700,05	2 728,05	2 647,68	2 485,65	- 162,03	- 6,1
Emballages ménagers recyclables	232,59	235,34	240,19	272,11	31,92	13,3
Journaux Revues Magazines (JRM)	133,86	141,01	115,15	84,64	- 30,51	- 26,5
Verre	349,78	379,59	397,12	378,86	- 18,26	- 4,6
Ferraille	219,50	215,28	177,68	183,18	5,50	3,1
Végétaux	1 150,50	1 371,00	1 284,70	1 404,85	120,15	9,4
Cartons	191,95	235,28	216,76	223,20	6,44	3,0
Bois	441,44	515,29	476,72	480,00	3,28	0,7
DEEE	117,92	119,98	93,24	108,48	15,24	16,3
Tout venant	592,78	669,60	690,49	719,40	28,91	4,4
Gravats	1085,02	1 358,31	1 306,45	1 405,39	98,94	7,6
Plastiques durs	50,04	56,40	56,98	65,56	8,58	15,1
Déchets ménagers spéciaux	31,86	24,86	18,38	27,83	9,45	- 51,4
Textiles Linges Chaussures (TLC)	32,82	25,45	49,09	41,24	- 7,85	- 16,0
Pneumatique	13,16	23,72	17,88	13,06	- 4,82	- 27,0
Mobilier	214,26	269,98	268,89	267,38	- 1,51	- 0,6
Total	7 557,52	8 369,15	8 057,49	8 160,83	103,34	0,9

2. Le service de l'eau

a) Eau et assainissement

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Seuls les contrôles effectués à la demande des usagers (vente, conception et réalisation) sont réalisés par le service. Ces contrôles ponctuels représentent tout de même 102 interventions en 2022 et 99 en 2023.

Contrat ZRR

Afin d'assurer des financements pour les services d'eau et d'assainissement de son territoire, la communauté de communes a préparé, durant l'année 2022 et en concertation avec ses communes, un contrat « Zone de Revitalisation Rurale » avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat sera signé en février 2023 avec des demandes de subventions pouvant être déposées jusqu'à fin 2024. Les actions financées dans le cadre de ce contrat porteront sur l'amélioration des réseaux d'eau potable ou d'assainissement, la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif, la sécurisation de l'approvisionnement en eau ou encore l'amélioration des connaissances. En tout, ce sont 23 projets dont le financement à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau est assuré. Cela représente un montant total de subvention de 2 033 858 €.

Transfert de compétence eau et assainissement

La Loi NOTRe oblige les communes à transférer les compétences eau et assainissement aux intercommunalités le 1er janvier 2026. La CCPFML a souhaité anticiper ce transfert au 1er janvier 2025 et a donc commencé, durant l'année 2022, à travailler sur le sujet. Pour ce faire, un bureau d'études spécialisé a été mandaté afin d'accompagner la collectivité sur l'ensemble de cette démarche de transfert. L'année 2022 aura notamment été marquée par les études préalables à cet accompagnement au transfert, visant, entre autres, à déterminer la forme que prendra le futur service intercommunal de l'eau. Ces études préalables ont pris fin début 2023 pour un démarrage des étapes administratives du transfert en 2023.

Canalisation DLVA

Les communes de Lurs, Niozelles et Pierrerue ont pour projet d'être raccordées sur une canalisation de la DLVA afin de se sécuriser en eau potable de manière qualitative pour la commune de Lurs, et quantitative pour Niozelles et Pierrerue. Des discussions avec la DLVA sont donc en cours. La CCPFML n'est pas encore directement impliquée dans ce projet puisque les communes sont toujours compétentes en termes d'eau potable. En revanche, la mise en eau de cette canalisation ne devant avoir lieu qu'en 2026, après le transfert des compétences eau et assainissement, la CCPFML reste fortement investie dans ce dossier et le suit donc de près.

b) Cours d'eau - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations a été créée par la loi MAPTAM puis transférée d'office aux intercommunalités au 1er janvier 2018. Cette compétence, pour être mise en oeuvre correctement, implique une gestion cohérente des cours d'eau à l'échelle de leur bassin versant.

Concernant le bassin versant du Largue, aucun échange n'a été possible avec un des autres EPCI compétent en termes de GeMAPI et la situation n'a donc pas pu évoluer.

Pour le bassin versant du Lauzon, la CCPFML et la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVAgglo) ont conventionné fin 2021 avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) afin que ce dernier les assiste dans l'application de cette compétence. Ainsi, le SMAVD a, durant le second semestre 2022 accompagné des élus locaux, effectué de nombreuses visites terrain afin de répertorier les enjeux présents sur ce bassin versant. Les résultats de ce travail seront présentés début 2023. L'étape suivante sera la création puis la mise en application d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour le Lauzon.



3. Renforcer la place du sport et des activités de pleine nature

Les activités de pleine nature

Aménagement et Entretien des sentiers de randonnée pédestre, VTT et Trail

La communauté de communes gère un réseau de 37 sentiers de randonnée pédestre pour un total de plus de 280 km, 12 sentiers VTT soit 195 km dont une trace enduro et 6 sentiers dédiés au trail. Un soutien technique et financier du conseil départemental est apporté chaque année depuis 2008.

Un important travail de veille est mené sur l'ensemble de l'offre de randonnée par 3 associations locales : Randonner en Haute Provence et Accueil Village France pour les sentiers pédestres et Forcalcrew pour la trace enduro.

En 2022 et 2023, nous avons pu aménager de nouveaux sentiers sur le territoire :

- « La plaine de Montlaux » : Le chemin propose un tour de la plaine avec de jolis paysages à découvrir.
- « Le vieux Montlaux » : Actuellement en chantier bénévole, nous avons balisé dans l'intention de créer un chemin autour des ruines.
- « Chemin de Mémoires » : Le sentier propose de relier trois lieux importants et historiques sur Ongles. Au départ du village, en passant par le site de Vière, nous avons créé un chemin permettant de rejoindre le Hameau de Forestage. La promenade se termine par la visite du MhéMo. Cette balade facile peut être réalisée en famille, elle entremêle la culture et le patrimoine.
- « Chemin du Haut Timon » : Cette boucle au départ de la commune de Sigonce est une randonnée dite moyenne d'environ 10 km.
- « Boucle de Saignas » : Randonnée moyenne sur les hauteurs de Sigonce.

Nous avons également modifié des itinéraires :

- « Le chemin des Vignes » à Niozelles propose désormais un nouveau départ plus facile d'accès du village.
- « Bergerie Montagne de Lure » à Lardiers, nous avons amélioré une partie de l'itinéraire afin que les randonneurs puissent passer par la forêt d'hêtres et de noisetiers.

Les travaux annuels se sont portés principalement sur l'entretien (débroussaillage, élagage abattage d'arbres, etc.) ; ils ont permis de :

- Rafraîchir le balisage de « La boucle de l'Asséroux » à Lardiers,
- Remplacer ou consolider la signalétique directionnelle,
- Améliorer plusieurs sentiers par le débroussaillage, l'élagage, le terrassement et la création de renvois d'eau.
- Enrochement sur un aven sur le chemin « Les Graves » à Saint-Etienne-Les-Orgues.

Plan Concerté de Restauration et de Valorisation du Patrimoine

Le territoire a bénéficié du dispositif régional qui a permis sur une période de 5 ans (2018 - 2022) d'obtenir pour les communes, des aides significatives de la Région afin de réaliser des études ou entreprendre des travaux sur des équipements patrimoniaux municipaux : le Plan Concerté de Restauration et de Valorisation du Patrimoine (PCRVP).

Ce plan a permis de réaliser de nombreuses rénovations sur le territoire et de mettre en valeur des monuments historiques comme le confortement de la charpente de la cathédrale de Notre Dame du Bourguet de Forcalquier, des travaux sur la façade de l'église Saint-Pierre de Fontienne, le tour du vieux village de Montlaux, la fontaine de Pierrerue, ou encore la porte sud du village et les escaliers de Niozelles.

Pour parachever les différentes rénovations, ce dispositif a permis la restauration des décors peints des églises Saint-Jacques & Saint-Christophe de Montlaux, ainsi que des vitraux et rosaces de la chapelle de Notre Dame du Rocher d'Ongles et de l'église Saint-Barthélemy.

En 2022, les subventions octroyées permettront la rénovation de la Chapelle Saint-Pancrace de Forcalquier, du lavoir de Lardiers, de la Tour du Guet de Limans, de l'Église Invention de la Sainte Croix de Lurs, de l'Église Saint-Marc et de la Chapelle du Rocher d'Ongles.

La Communauté de Communes a souhaité demander le renouvellement exceptionnel du dispositif suite au bilan positif des cinq dernières années. La Région Sud a accepté cette demande, le Plan Concerté de Revalorisation du Patrimoine est renouvelé pour cinq années soit jusqu'en 2027.

La collectivité suivra donc à nouveau le programme de travaux et accompagnera les communes dans le bon déroulement de ces derniers (promotion du PCRVP, montage des dossiers, suivi des travaux, etc.).

Mise en valeur du site de Vière

La communauté de communes a contribué à la création de la brochure du site de Vière d'Ongles.



Requalification de la station de Lure

La Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure, qui détient la compétence en matière de tourisme, souhaite développer et revaloriser le site de la station de Lure qui s'étend sur la commune de Saint-Etienne Les Orgues. Il s'agit de construire un projet vertueux et respectueux de l'environnement, en mettant en place des aménagements touristiques autonomes, non dépendants de l'enneigement. La volonté est de créer une nouvelle attractivité en toutes saisons, notamment pour les familles.

Ce projet global de développement résulte d'une réflexion menée autour de 3 contraintes majeures identifiées sur le territoire :

Contraintes climatiques : Depuis quelques années, le manque d'enneigement ne permet plus de maintenir, durant une saison complète, une activité hivernale de qualité, liée au ski.

Contraintes budgétaires : Les coûts d'entretien et de fonctionnement des installations liées à la pratique du ski sont devenus trop importants au regard des recettes enregistrées (journées skieurs /forfaits). De plus, l'embauche nécessaire d'un pisteur secouriste (nécessité réglementaire) et de 2 agents pour le fonctionnement du téléski semble inadaptée alors qu'il n'y a généralement pas plus de 2 ou 3 jours de neige par saison.

Contraintes énergétiques : Compte tenu du nouveau contexte en matière énergétique, il apparaît plus raisonnable de créer une station plus « économe » et ne dépendant pas d'installations énergivores.

Forts de ces constats, il a été acté par le Conseil des Maires de la CCPFML de commander une étude pré-opérationnelle (financée par un FNADT dans le cadre du dispositif Avenir Montagne) afin de poser les bases des futurs développements de la station de Lure.

Les conclusions de l'étude et les fiches actions qui nous ont été présentées au mois de juin 2022 nous ont permis de déposer ensuite un dossier de financement dans le cadre du « Plan Avenir Montagne » au mois de juillet 2022. En complément, la collectivité dépose un dossier auprès de la Région au titre du dispositif « AMI Contrat de Station 2030 », dans le cadre d'une candidature collective menée par le Département.

Des fiches actions ont également été soumises au Comité de pilotage de l'Espace Valléen, porté par le Parc Naturel régional du Luberon, afin de solliciter le financement d'installations ludiques et sportives sur la station.

Les objectifs

- Renaturer le site, revaloriser l'existant, mettre en place de nouvelles infrastructures
- Opérer une transition durable vers une offre toutes saisons de qualité.
- Diversifier notre offre touristique et répondre aux nouvelles attentes des visiteurs
- Proposer des activités autonomes et travailler en collaboration avec des prestataires privés
- Faire émerger une petite économie locale afin de fixer davantage la population sur le territoire
- Créer une nouvelle attractivité sans toutefois induire un tourisme de masse

Le contenu du projet

Le projet d'aménagement est localisé aux abords de la station: afin de respecter au mieux la nature, les nouvelles infrastructures seront implantées sur des parcours de randonnée déjà existants.

Les aménagements prévus seront légers et réalisés avec des matériaux écologiques et écoresponsables. Une étude d'incidence orientée est prévue avant le début des travaux. Le chantier sera mis en place de façon à occasionner le moins de gêne possible pour l'environnement naturel.

La mise en place des installations s'étalera sur les 4 prochaines années, les aménagements suivants sont prévus :

- Requalification des abords du Caillou : désimperméabilisation des parkings, démontage des installations vétustes, signalétique, plantations.
- Espaces de convivialité et aire ludique 1er âge. Les abords du Caillou seront repensés pour être plus conviviaux. Tables de pique-nique, chaises longues ancrées au sol, jeux pour les plus jeunes.
- Station de recharge solaire VAE autonome : mise en place d'une borne d'entretien vélos et d'un espace de détente pour les cyclistes.
- Espace ludique vélo : Création d'un espace de maniabilité pour cyclistes débutants.
- Parcours sportif : en accès libre, installé sur un sentier de randonnée déjà existant. Il comprendra 12 agrès sportifs. Il permettra aux " sportifs du dimanche " comme aux plus assidus de s'entraîner physiquement dans un cadre unique. Certains agrès seront adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Parcours ludique : aire de jeu, en accès libre, constituée de différents modules à découvrir conçus avec des matériaux éco-responsables et locaux (bois des Alpes, matériaux recyclés). Afin de prendre en compte les problématiques de fréquentation des espaces naturels et de canaliser les flux, ce parcours ludo-pédagogique empruntera le même tracé que l'itinéraire sport santé.
- Espace d'observation des étoiles : l'observatoire solaire situé sur le périmètre de la station constitue déjà une activité forte avec un fonctionnement à l'année. Il s'agit de renforcer son offre en créant des aménagements supplémentaires afin de proposer un espace d'initiation à l'astronomie. Mise en place d'une jumelle longue vue pour observer l'horizon.

Ce qui a été réalisé en 2022 et 2023

- La CCPFML a mandaté le bureau d'études "System D" spécialisé dans les aménagements des zones de montagne pour réaliser l'étude pré-opérationnelle pour la requalification de la station. Étude financée à 50% par le FNADT Avenir Montagne.
- Comité Technique de concertation avec les acteurs de la montagne.
- Pré-diagnostic environnemental réalisé par le cabinet Monteco.
- Dépôt d'un dossier de demande de subventions dans le cadre du dispositif Plan Avenir Montagne Investissement et auprès de l'Espace Valléen.
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Contrat de Station 2030 (en complément du Plan Avenir Montagne). 1ère tranche : Financement d'une étude d'impact environnemental afin d'installer les infrastructures envisagées sur les zones les moins impactantes pour la nature.

Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

**1, Place du Bourguet - BP 41
04 300 Forcalquier**

**Tel : 04 92 75 33 21
E : contact@forcalquier-lure.com**

www.forcalquier-lure.com